

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 27 août 2024 à 19 h au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil d'administration

Madame Marilyn Allard	Madame Christine Girard
Monsieur Jonathan Bellemare, vice-président remplaçant	Madame Joanne Landry
Monsieur Pier-Charles Boily	Monsieur Steeve Larouche
Monsieur Jérôme Carette	Madame Nathalie Lemieux
Madame Mélanie Gagnon, présidente remplaçante	Madame Cynthia Minier
Madame Caroline Girard	

Sont également présents : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, monsieur Jean-François Tadros, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs jeunes et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Sont absentes les personnes suivantes : madame Valérie Aubut, présidente, madame Gabrielle Côté, madame Marianne Simard, madame Tanya Paradis et monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines.

Invité : monsieur Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles et monsieur Marc-André Ouellette, directeur du Service des ressources financières.

Mot de bienvenue

Madame Mélanie Gagnon, présidente remplaçante, souhaite la bienvenue à tous.

1. CONVOCATION ET QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION

CA240827-01 Sur proposition de madame Joanne Landry, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 juin 2024

CA240827-02

Sur proposition de monsieur Pier-Charles Boily, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2024 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION

Madame Mélanie Gagnon, présidente remplaçante, demande si des membres ont des conflit d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Selon l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, il y a un conflit d'intérêts pour les membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire en lien avec le point 8.4 « Politique locale de gestion des cadres : adoption ».

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport en date du 27 août 2024. Il fait notamment état des dossiers suivants :

- Travaux de construction réalisés pendant la période estivale dans 19 écoles et centres. À noter que les travaux de ventilation à l'école Saint-Sacrement se poursuivront pendant l'année scolaire, et ce, jusqu'au mois de septembre 2025;
- Présentation des premiers résultats des données 2024-2025 du PEVR;
- Organisation de la rentrée scolaire avec, notamment, la mise en place d'un nouveau service de traiteur dans les cafétérias des écoles secondaires et en formation professionnelle;
- En ce qui concerne les ressources humaines, Monsieur Harvey mentionne qu'en date de ce jour, la presque totalité des postes sont comblés avec du personnel qualifié. Toutefois, trois postes de professionnels restent à pourvoir;
- L'acceptation et le versement d'allocations par le ministère de l'Éducation pour deux projets régionaux :
 - Un projet de formation en ressources humaines en partenariat entre le service aux entreprises de notre Centre de services scolaire et celui des Rives-du-Saguenay;
 - Un projet d'analyse d'opportunités de mutualisation de certains services des centres de formation professionnelle et des services aux entreprises des quatre centres de services scolaires régionaux.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

7.1. Règles de fonctionnement du conseil d'administration et des comités : rappel

Madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, rappelle que les règles du fonctionnement du CA et des comités se retrouvent sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

7.2. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, rappelle que le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone se retrouve sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

7.3. Allocation et remboursement des dépenses

Madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, rappelle que tous les documents en lien avec l'allocation de présence et le remboursement des dépenses des membres se retrouvent sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

7.4. Programme d'aide aux employés (dépliant)

Madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, rappelle que le document en lien avec le programme d'aide aux employés et aux familles se retrouve sur la plateforme des documents du conseil d'administration.

8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

8.1. Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette 2024-2025

Considérant conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

Considérant ce budget prévoit un déficit d'exercice de 965 923 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains, ainsi que du montant des provisions relatives aux offres salariales, net des subventions anticipées pour ces offres;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 4 566 103 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins, au montant de 30 319 795 \$;
- Un nombre de 24 771 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et
- Le taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

Considérant le budget respecte la politique du Centre de services scolaire concernant les objectifs, principes et critères inhérents à la répartition des ressources financières;

Considérant le budget a été préparé selon les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration et selon les modalités de répartition des ressources adoptées par le conseil d'administration sur les recommandations du comité de répartition des ressources;

CA240827-03

Sur proposition de madame Caroline Girard, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette 2024-2025 prévoyant des revenus de 148 732 728 \$ et des dépenses de 149 698 651 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

8.2. Demande de financement pour un projet d'ajout d'espace : remplacement d'une partie du bâtiment et autres travaux à l'école Saint-Joseph d'Hébertville

Considérant qu'en juin dernier, le ministère de l'Éducation du Québec invitait les Centres de services scolaire à déposer, avant le 27 septembre 2024, des projets d'ajout d'espace (sous-mesure 50631 : Remplacement d'un bâtiment) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035 et ce, pour l'implantation de maternelles 4 ans et les besoins d'espace ou de remplacement;

Considérant l'analyse de la capacité d'accueil et des besoins des établissements en prévision des quatre prochaines années qui a été réalisée en tenant compte des paramètres appliqués par le ministère pour l'octroi de budgets ainsi que pour l'état de vétusté des bâtiments;

Considérant qu'au terme de cette analyse, il y a lieu de déposer une demande de financement pour l'école Saint-Joseph d'Hébertville : remplacement d'un bâtiment (six classes et un gymnase);

Considérant qu'à l'école Saint-Joseph d'Hébertville, des travaux importants sont requis pour fournir un milieu d'apprentissage adéquat et qu'il serait financièrement plus avantageux de remplacer une partie du bâtiment que de le rénover, et ce, selon l'analyse reçue d'un professionnel;

Considérant qu'afin de compléter la demande, le Centre de services scolaire doit transmettre divers documents, dont une résolution d'appui du conseil d'administration;

Sur proposition de madame Nathalie Lemieux, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- de présenter la demande d'ajout d'espace suivante en formation générale :
 - Saint-Joseph d'Hébertville : remplacement d'un bâtiment (six classes et un gymnase).
- que la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tout écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

8.3. Demande de financement pour un projet d'ajout d'espace : construction d'une résidence pour les élèves en formation professionnelle

Considérant qu'en juin dernier, le ministère de l'Éducation du Québec invitait les centres de services scolaires à déposer, avant le 27 septembre 2024, des projets d'ajout d'espace (mesure 50512 : Ajout d'espace pour la formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035;

Considérant que, comme plusieurs municipalités au Québec, Alma (et la MRC Lac-Saint-Jean- Est) est frappée par une pénurie sévère de logements locatifs;

Considérant que dans les années à venir, cette pénurie risque d'avoir des impacts négatifs sur les inscriptions d'élèves provenant de l'extérieur de notre territoire au Centre de formation professionnelle Alma;

Considérant que nos partenaires du Collège d'Alma sont aux prises avec la même problématique;

Considérant qu'une analyse d'opportunité a été effectuée pour la construction d'une résidence;

Considérant que l'analyse des points suivants a été effectués :

- La pénurie de logements;
- La vétusté de ceux-ci;
- Les loyers exigés;
- Un partenariat possible avec le Collège d'Alma;
- L'impact de la pénurie de logements sur les inscriptions;
- Le nombre d'élèves provenant de l'extérieur du territoire;
- La concertation régionale;
- Le nombre d'unité nécessaire;
- Le coût estimé de construction;
- La disponibilité d'un terrain appartenant au Centre de services scolaire.

Considérant qu'au terme de cette analyse, il y a lieu de déposer une demande de financement

pour la construction d'une résidence de 60 unités en partenariat avec le Collège d'Alma, avec 20 unités réservées au Centre de services scolaire;

Considérant que le Centre de services scolaire doit transmettre divers documents afin de compléter la demande, dont un document explicatif, un formulaire d'estimation du coût du projet ainsi qu'une résolution d'appui du Conseil d'administration;

Considérant qu'un estimé global préliminaire établit le coût à 6 783 626 \$;

CA240827-05

Sur proposition de madame Joanne Landry, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- de présenter la demande d'ajout d'espace suivante en formation professionnelle menant à un diplôme délivré par le ministre :
 - Construction d'une résidence pour élèves de 60 unités, en partenariat avec le Collège d'Alma, avec 20 unités réservées au Centre de services scolaire.
- que la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer tout écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

8.4. Politique locale de gestion des cadres : adoption

Ce sujet a été discuté lors d'une séance de travail tenue avant la séance publique, lors de laquelle les membres ont présenté leurs observations et posé leurs questions. En séance plénière, le sujet a été traité en conformité avec l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, lequel article concerne les conflits d'intérêts des membres du conseil d'administration qui sont membres du personnel du Centre de services scolaire.

Madame Joanne Landry, messieurs Jérôme Carette et Pier-Charles Boily, membres du personnel d'encadrement, après avoir eu l'occasion de présenter leurs observations, se retirent de la salle à 19 h 40 pour les délibérations et le vote, et ce, en application de l'article 19 du Règlement.

Considérant les modifications apportées par le ministère de l'Éducation au règlement des conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal en 2023;

Considérant que les politiques locales de gestion des deux associations avaient été adoptées en 2014 et qu'elles n'étaient plus en concordance avec le Règlement;

Considérant le nouveau projet de politique proposé par le comité de travail composé de membres des deux associations et de représentants de la direction générale;

Considérant que les ajustements apportés pour tenir compte du retour de consultation des deux associations;

CA240827-06

Sur proposition de madame Cynthia Minier, sept membres sont en accord et un membre s'abstient (étant un membre du personnel, afin de respecter l'article 19 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* : madame Marilyn Allard). **Les personnes qui s'abstiennent étant réputées se joindre à la majorité, en conséquence, il est résolu à l'unanimité** d'adopter la politique locale de gestion.

Madame Joanne Landry, messieurs Jérôme Carette et Pier-Charles Boily réintègrent la salle à 19 h 42, après le vote sur ce point.

8.5. Comité consultatif EHDAA : désignation des représentants des organismes

Considérant que selon l'article 186 de la Loi sur l'instruction publique et une décision prise par le conseil des commissaires le 27 mai 2014, deux représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage siègent au comité consultatif EHDAA du Centre de services scolaire;

Considérant que ces deux représentants doivent être désignés par le conseil d'administration après consultation de ces organismes;

Considérant la consultation effectuée par les services éducatifs jeunes;

CA240827-07

Sur proposition de madame Cynthia Minier, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes comme membres du comité consultatif EHDAA du Centre de services scolaire à titre de représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves, pour un mandat de deux ans à compter du début de l'année scolaire 2024-2025 :

- Madame Julie Boivin (en remplacement de Jean-Denis Langevin), orthophoniste et coordonnatrice du Centre de réadaptation pour les jeunes de 6 à 18 ans au Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services sociaux du Saguenay Lac-Saint-Jean (Hôpital d'Alma);
- Madame Brigitte Carrière, représentante de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA).

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

10. FIN DE LA RÉUNION

10.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2024-2025, la prochaine réunion publique aura lieu le 26 novembre 2024.

10.2. Levée de la réunion

CA240827-08

La séance est levée à 19 h 48 sur la proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, laquelle est adoptée à l'unanimité.



Mélanie Gagnon
Présidente remplaçante du conseil d'administration



Christine Flaherty
Directrice générale adjointe
et secrétaire générale